

Affectation et pré-rentrée stagiaires PSY-EN 2020 - 2021



[Cf. circulaire affectation stagiaires - rentrée 2020](#)

AFFECTATION

Les stagiaires Psy-EN effectueront leurs périodes de pratique accompagnée à compter du 01/09/2020 dans des écoles ou CIO de l'académie de Bordeaux ou de l'une des académies limitrophes (Toulouse, Limoges ou Poitiers).

Communiquer ses vœux :

Quand

Dès l'affectation académique connue et au plus tard le **22 juillet 2020**.

Où

Par mail et avec l'annexe 3.

Comment

- 3 communes ;
- 2 départements.

Documents à fournir

Quand

Dès l'affectation académique connue et au plus tard le **22 juillet 2020**.

Où

Rectorat de Bordeaux, Direction des Personnels Enseignants, Gestion des fonctionnaires stagiaires (*préciser impérativement la discipline concernée*), 5 rue Joseph de Carayon Latour, CS 81499, 33060 Bordeaux Cedex.

Quoi

Photocopie recto-verso de leur carte nationale d'identité ;

Photocopie lisible de leur carte vitale ;

Justificatifs de la situation familiale (copie du livret de famille, attestation PACS, etc..) ;

RIB ou RIP en deux exemplaires ;

Stagiaires ex-contractuels ou ex-titulaires d'un autre corps : fournir le dernier bulletin de salaire, ainsi que le dernier arrêté d'avancement d'échelon afin de pouvoir bénéficier, si la réglementation le permet, du maintien de leur indice de rémunération ;

Certificat médical d'aptitude physique établi par un médecin agréé (de l'académie de Bordeaux ou de toute autre académie) ; la liste des médecins agréés, généralistes et spécialistes, de l'académie de Bordeaux, ainsi que les deux formulaires à faire compléter par le médecin et à utiliser pour la prise en charge financière Cf. www.ac-bordeaux.fr

Lauréats des concours de Psy-EN : joindre la copie du diplôme de M2, équivalent, ou diplôme de niveau supérieur. Les détenteurs d'un M2 doivent joindre l'attestation de validation du stage professionnel.

Personne en situation de handicap : envoyer, pour le **21 août 2020 au plus tard**, toutes les pièces listées à la fiche n°3.

S'agissant du certificat médical d'aptitude physique, fournir un certificat médical établi par un médecin agréé attestant de l'aptitude physique et de la compatibilité du handicap avec les futures fonctions d'enseignant, de PSYEN ou de CPE.

La date limite de transmission de ce certificat médical est fixée au **28 août 2020**.

Prendre contact avec Mme DAMON, correspondante handicap académique, uniquement par mail à l'adresse carole.damon@ac-bordeaux.fr, afin de préciser leurs contraintes d'affectation (lieu de stage souhaité, contraintes particulières de déplacement, nécessité d'aménagement du poste, etc.)

Les personnels stagiaires en situation de handicap seront convoqués, entre le **26 et le 30 août 2020**, devant le médecin de prévention.

ACCUEIL et PRE-RENTREE

Les écoles ou CIO dans lesquels les Psy-EN stagiaires effectueront leurs périodes de pratique accompagnée seront communiqués par mail au plus tard le **24 août 2020**.

Accueil :

Présentiel : **26 et 27 août 2020** + du distanciel

Cf. <http://www.ac-bordeaux.fr/pid32660/dafpen.html> et www.inspe-aquitaine.fr.

Inscription à l'INSPE

PsyEN stagiaires en formation à l'Université Bordeaux (se référer au tableau mis en ligne sur le site de l'INSPE) :

Lors de la journée d'accueil du **7 septembre 2020** à l'université, un dossier d'inscription sera remis ; il devra être complété et renvoyé par courrier à l'adresse qui sera communiquée lors de cette journée.

Indemnité Forfaitaire de Formation et frais de formation

Les stagiaires Psy-EN seront affectés pour l'année scolaire en centre de formation (Université de Bordeaux) en alternance avec des périodes de mise en situation professionnelle. Ils ne sont donc pas éligibles à l'indemnité forfaitaire de formation mais ils pourront percevoir des frais de formation, sous réserve que les déplacements s'effectuent en dehors de leur résidence administrative (Université de Bordeaux, donc communes de Bordeaux Métropole) et de leur résidence de domicile (commune de résidence).



enseignants de l'Unsa - Bordeaux

SECTION ACADÉMIQUE SE-Unsa de BORDEAUX - 33 BIS RUE DE CARROS - 33800 BORDEAUX
Tél. 05 57 59 00 20 - ac-bordeaux@se-unsa.org